

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE
DE
29160 – CROZON**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCAION

05.12.2024

DATE D’AFFICHAGE

18.12.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	28
Présents	23
Votants	27

N° 096/2024

OBJET :

4 – URBANISME/FONCIER

4-2) Echange de terrains, commune de Crozon/copropriété du 17 rue du Menhir

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le
le
et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Valérie Pitel avec procuration à Patrick Berthelot
- Bruno Durteste avec procuration à Michel Galand
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux
- Clélia Gaudin avec procuration à Hervé Le Roux

Absent : Thierry Raoul

Formant la majorité des membres en exercice.

Typhaine Velly a été élue secrétaire de séance.

Excusée : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, directrice générale des services – Brigitte Tertu, responsable du service Finances – Marina Ely, assistante de direction

La copropriété du 17 rue du Menhir a sollicité la commune de Crozon pour un échange foncier d'une portion de la parcelle HX n° 91p d'une surface de 56 m² sise 17 rue du Menhir contre une portion de la parcelle HX n°605 d'une surface de 14m² sise Place Léon Blum faisant partie du domaine privé de la commune.

Cet échange permettrait :

- à la commune d'améliorer la sécurité au droit du pignon du bâtiment ;
- à la copropriété de disposer d'une nouvelle place de parking.

Les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la copropriété du 17 rue du Menhir.

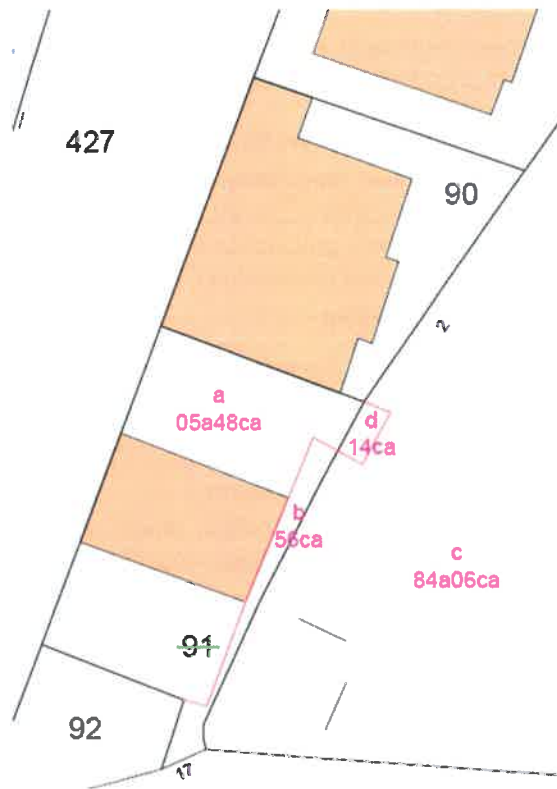
Ce point a été examiné le 28 novembre 2024 par la commission urbanisme qui a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- décide l'acquisition par la commune de la parcelle HX n° 91p d'une superficie 56 m² ;
- accepte la cession de la parcelle HX n° 605 d'une superficie de 14 m² au profit de la copropriété du 17 rue du Menhir ;
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20241212-096-2024-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024



Crozon, le 16 décembre 2024



Le Maire,

Patrick BERTHELOT

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20241212-096-2024-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024